

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Jeudi 19 mars 2009

Date de la convocation : 10.03.2009

Présents : C. LELOUP, Ch. CORBILLON, L. DESGLAND, A. RUBENS, M. SUZANNE, D. GIOANELLI : Adjoints, F. ANDRE, J-C. BOITON, A. CABBEKE, JM. DUPONT, M. FAGUET-TORCHON, S. FREBET, B. GUILLOT, F. GUINGAND, A. GRESSIN, J. VRILOR

Absents excusés : B. CLAVIER (pouvoir à A. RUBENS), G. PASQUINI (pouvoir à L. DESGLAND), P. GOURDY

Secrétaire de séance : M. Alain CABBEKE

Le précédent compte rendu n'appelle aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le compte administratif 2008 présente les résultats de clôture suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de 316 434.44 €
- en section d'investissement : déficit de 38 636.10 €

Les membres du conseil municipal, en l'absence de M le Maire, approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget communal.

2. COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2008 présente les résultats de clôture suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de 19365.38 €
- en section d'investissement : excédent de 83 637.38€

Les membres du conseil municipal, en l'absence de M le Maire, approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement.

3. COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Les comptes de gestion étant conformes à la comptabilité de la commune, ils sont approuvés à l'unanimité.

4. CONVENTION AVEC LE SATESE

Suite au conseil du 5 février dernier et après renseignements pris, il est important de contractualiser avec le SATESE afin d'avoir une assistance technique pour l'aide à l'auto surveillance de la station. Pour la somme de 510 € TTC/an, deux analyses sont prises en charge et pourront être transmises à la Police de l'Eau.

Accepté à l'unanimité.

5. MODIFICATIONS DES STATUTS DU SDE 18

Suite au changement d'adresse du SDE ainsi qu'à la volonté d'intégrer de nouveaux membres tels que les Communautés de Communes, il convient d'approuver la modification des statuts de Syndicat.

Accepté à l'unanimité.

6. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à la réunion du conseil communautaire du 12 février dernier, il convient d'accepter la prise d'une nouvelle compétence par la Communauté de Communes pour l'étude et la réalisation de crèche-halte garderie et multi-accueil.

Accepté à l'unanimité.

7. MODIFICATION DES STATUTS DU CIAS

Suite à la rencontre des services de la Préfecture avec la Communauté de Communes quelques modifications sont à apporter sur les statuts du futur CIAS.

LISTE DES COMPETENCES A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2009

- **création** d'un guichet unique d'informations : consultations administratives diverses
- **actions** d'aides auprès des personnes à vocation d'un maintien à domicile : portage des repas à domicile, demande d'aide pour soins, pour des travaux ménagers, pour des travaux divers d'entretien
- **actions** d'aides est remplacé par **suivi de dossier d'aide** auprès des personnes à vocation d'entrée en maison de soins, repos, etc... avec contact consultatif :
 - auprès des services médico-sociaux départementaux pour les demandes de prestations
 - auprès des EHPAD ou autres établissements similaires de repos
- **actions** consultatives est remplacé **par relais** entre les jeunes de 16 à 25 ans et la Mission Locale
- **consultation** et suivi des dossiers « multi accueil » **est annulé**
- conventions est remplacé par relais entre :
 - l'ADMR et le CIAS dans le cadre spécifique de l'aide alimentaire « Epicerie Sociale »
 - service de soins infirmiers à domicile
- **analyse** des besoins sociaux annuellement

Accepté à l'unanimité

8. ANNULATION DE LA DELIBERATION POUR IMPLANTATION DE LA CRECHE

La délibération du 5 février dernier rétrocedant à la CDC un terrain pour la création d'une crèche pour 1€ symbolique doit être annulée. La Communauté de Communes n'a pas encore la compétence.

Accepté à l'unanimité.

9. SAISON PISCINE 2009

La commission propose les caissiers suivants pour la saison 2009 :

- Maria DI VINCENZO pour juillet
- Julie PHILIPPEAU pour août
- Gaëlle MATHIOUX en qualité de Maître Nageur Sauveteur

Les tarifs restent inchangés

Accepté à l'unanimité.

10. CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES VESTIAIRES FOOT

A confier à ECO 18 pour la somme de 3 847.58€ TTC

Accepté à l'unanimité.

11.MOTION POUR LE MAINTIEN DU DEMI POSTE PEC

Suite à un courrier de M. Maxime CAMUZAT, 1^{er} vice-président du Conseil Général et à une motion du Conseil d'Administration du Collège Jean Rostand, les membres du conseil municipal souhaitent qu'une motion soit également prise pour soutenir le maintien de ce demi-poste dont les enfants des écoles maternelles et primaires de la commune profitent lors des sorties à la mare pédagogique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.